



Mérignac, le 5 septembre 2018
N°35 / FCD / LNA / Sports

Note d'organisation du 1^{er} tour challenge régional de golf de la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine

Référence : Règlement du challenge de golf LNA saison 2018 - 2019
Note n° 34/FCD/LNA/Sports du 28 aout 2018

Pièces jointes :

- Annexe 1 : déroulement de la compétition
- Annexe 2 : formulaire d'engagement
- Annexe 3 : plan d'accès

1. ORGANISATION GENERALE

La ligue FCD Nouvelle-Aquitaine a confié au CSA de la Base de Dax l'organisation du 1^{er} tour du challenge régional de golf qui aura lieu le 05 octobre 2018 sur le parcours du Golf Mont-de-Marsan(40).

2. ORGANISATION TECHNIQUE

L'épreuve sera organisée conformément au règlement particulier du challenge régional de golf et au règlement des compétitions de la Fédération Française de Golf.

2.1 Responsable de l'organisation

Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine
DA 204 Beauséjour
CS 70 037
33 693 MERIGNAC Cedex
Tél : 05 57 53 64 39
Courriel : fcd.liguena@gmail.com

2.2 Chargé des sports de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Patrice LAMOTE
736 route de St Cirq
47450 COLAYRAC ST CIRQ
Tél : 05 53 48 92 01
Portable : 06 34 19 46 54
Courriel : plamote.fcd@gmail.com

2.3 Animateur Technique Ligue de golf

Monsieur Serge LE BOULZEC
5 Impasse des Colibris 33140 Villenave d'Ornon
Tél : 06.08.12.15.01
Courriel : serge.le-boulzec@orange.fr

2.4 CSA support

CSA Base de Dax
NOM : LE PRIOL Sébastien
Adresse : route de Tercis 40100 Dax
Tél : 05.58.35.93.31
Courriel : sebastien.le-priol@intradef.gouv.fr

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

3.1 Transport

Le transport est à la charge des participants.

3.2 Accueil

Les équipes seront accueillies à partir de 8h00 au club-house du Golf Mont-de-Marsan(40).

3.3 Alimentation – hébergement

Les frais d'organisation seront pris en charge par le club qui réglera les avances nécessaires à l'organisation.

Les frais d'alimentation seront réglés par les compétiteurs. Prix du repas : 20 euros

3.4 Dispositif prévisionnel de secours

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la fédération, et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais les plus courts.

Les moyens mis en œuvre par le responsable du club hôte de l'évènement sont :

- Un défibrillateur au niveau du club house,
- En cas de problème, il sera fait appel au SAMU ou aux pompiers.

3.5 Lutte contre le dopage

En accord avec les directives des ministères chargés de la santé et des sports, et conformément à la réglementation de la fédération, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la manifestation. Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place un local nécessaire aux contrôles anti-dopage.

4. PARTICIPATION, DEROGATIONS ET RESTRICTIONS

4.1 Engagement et droits d'inscription

Le challenge régional de golf est ouvert à tous les adhérents de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine affiliés à la FCD. Peuvent participer les joueurs dont l'index FFG est compris entre 0 et 53.5, la carte verte n'est pas obligatoire pour cette journée.

Un club peut engager une ou plusieurs équipes.

Un joueur ne peut participer qu'au titre d'une seule équipe.

La participation des clubs est confirmée par l'engagement dans SYGEMA et doublée par un formulaire d'engagement, dont le modèle est précisé en annexe 2 qui sera adressé, avant le **27 septembre 2018** terme de rigueur, à l'organisateur sebastien.le-priol@intradef.gouv.fr ainsi qu'à l'ATL serge.le-boulzec@orange.fr

Les « GREEN-FEE » 40 euros seront réglés au club organisateur de manière globale (**un chèque par club engagé**), ce règlement pourra être effectué le matin même de la compétition (les cartes de score seront remises en échange des chèques).

Les chèques seront libellés à l'ordre de : CSA B Dax.

4.2 Qualification des joueurs

Les participants devront présenter la licence de la FCD saison 2018- 2019

AUCUN JOUEUR N'EST ADMIS A PARTICIPER A LA COMPETITION S'IL N'EST PAS EN POSSESSION DE LA LICENCE FCD POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT

5. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

5.1 Licence de la fédération

Pour participer au challenge de golf, les compétiteurs doivent être titulaires obligatoirement de la licence FCD 2018/2019 en version papier et signée. Ils doivent être en mesure de la présenter à tout contrôle.

5.2 Contrôle des pièces administratives

Le jour de la compétition, chaque participant présentera un certificat médical d'aptitude à la pratique du golf en compétition et ce avant le début des épreuves, ainsi qu'une pièce d'identité comportant une photographie.

5.3 Remboursement des frais de déplacements

Les frais de déplacements sont à la charge des clubs. Aucun remboursement ne sera effectué par la Ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

5.4 Assurances

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que le contrat d'assurance automobile souscrit par la Fédération auprès de la GMF si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ.

6. DEVELOPPEMENT DURABLE

La ligue FCD Nouvelle-Aquitaine milite pour que ces activités soient réalisées dans le respect des règles élémentaires du développement durable ; dans cette optique, les bonnes pratiques environnementales seront privilégiées, l'ensemble des documents relatifs à cette manifestation sera transmis par email, et, à l'issue de la compétition, les lieux seront laissés propres.

7. DROIT A L'IMAGE

L'inscription entraîne renoncement tacite de chaque participant à son droit à l'image et autorisation de toute publication comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine.

8. COMPTE RENDU

À l'issue de la manifestation, l'organisateur de la manifestation adressera à la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine et au chargé des sports de la ligue :

- Un compte-rendu sur le déroulement de la compétition avec si possible quelques photos numériques et un court article pour la publication de « L'Aliénor ».
- Les copies des feuilles d'engagements des clubs et les résultats détaillés.
- Le bilan financier accompagné des pièces justificatives (factures, etc.) (Modèle de la Ligue).

Les résultats seront adressés au CTSN par le responsable sports de la ligue.

9. LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

RAPPEL :

Il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur les lieux des épreuves sportives.

Références : Art. L.322-6 du Code du Sport 2017 et Art. L 3335-4 du Code de la Santé Publique

Gérard GONTARD
Président de la ligue FCD Nouvelle-Aquitaine



Destinataires :

- **Président(e)s des clubs**
- **Animateur Technique Ligue**
- **Membres de la commission sportive LNA**

ANNEXE 1

CHRONOLOGIE

- 08h00** **Accueil des participants**
- 08h35** **Photo de groupe, briefing, rappels des règles**
- 09h00** **Départ en SHOT GUN**
- 14h30** **Repas au CLUB HOUSE**
- 16h00** **Proclamation des résultats**

ANNEXE 3 PLAN D'ACCES

